Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_108-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_108

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN,Monsieur Jean-Louis BAHU

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_108-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_108

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Convention d'objectifs avec l'association Les Gais Lurons - Versement d'une subvention au titre de l'année 2026

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2025_231 du Conseil municipal du 15 décembre 2025, relative au Débat d'orientations budgétaires 2026 ;
Vu la demande de subvention de l'association Les Gais Lurons réceptionnée en date 26 décembre 2025 ;
Vu l'avis de la commission Ressources et affaires générales en date du 15 avril 2026 ;

Considérant que l'association Les Gais Lurons a récemment organisé son carnaval annuel à Vitré ;

Considérant que ce festival participe, historiquement, à l'animation de la ville de Vitré et rencontre, chaque année, un franc succès ;

Considérant la volonté de la ville de soutenir financièrement et logistiquement l'organisation de cette manifestation ;

Considérant la proposition de versement d'une subvention de 37 000 € et d'attribution d'une aide en nature valorisée à 78 000,00 et détaillée en annexe ;

Considérant que le montant total de la subvention et de l'aide en nature nécessite la conclusion d'une convention d'objectifs entre la ville de Vitré et ladite association ;

Considérant que le vote des subventions aux associations, pour l'année 2026, est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver le versement d'une subvention de 37 000 € et l'attribution d'une aide en nature valorisée à 78 000,00 € au profit de l'association « Les Gais Lurons », pour l'année 2026 ;
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association Les Gais Lurons, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.